

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

5 AOUT 2014

Le 5 août 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MORANNES (convoqué le 29 juillet 2014), secrétaire de séance : Michel LANDAIS s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **Travaux de réhabilitation du presbytère (y compris le ravalement) et de la Mairie (conventions et demandes de subventions) :**
 - Aménagement de la Mairie dans le presbytère : Le conseil accepte l'estimation des travaux du cabinet CISA pour un montant de 181.997,40 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer la consultation des entreprises et à solliciter les subventions prévues pour ce type de projet.
 - Aménagement de la bibliothèque dans le bâtiment de l'actuelle mairie : Le conseil accepte l'estimation des travaux du cabinet CRESPIY-AUMONT pour un montant de 151.700 € HT. Il et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues pour ce type de projet.
- **Aménagement d'un arrêt de bus devant la Mairie :** Le conseil accepte la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.
- **Rentrée de l'école publique : validation des horaires et rythmes scolaires (cantine, règlement intérieur, intervenants, personnel), aménagement du patio :**

Le conseil municipal valide le projet d'organisation des activités péri-éducatives et garderie-étude pour la rentrée de septembre 2014 présenté par Monsieur Jean-Pierre HERVE et Mme Françoise DIARD.

Le coût de cette organisation a été estimé à environ 30.000 € par an pour la commune (salaires des intervenants extérieurs, salaire du personnel communal et matériel divers). L'Etat devrait, pour l'année scolaire 2014-2015, prendre en charge environ 15.000 € de ce coût.

Monsieur le Maire délègue à Mme DIARD Françoise la coordination de ce projet.

Le conseil municipal, accepte d'indemniser Madame DIARD pour ses nouvelles fonctions de coordinatrice (182,47 € /mois).
- **Panneau électronique d'information : achat ou convention de mise à disposition :**

Plusieurs devis ou convention de mise à disposition sont actuellement à l'étude.
- **Réflexion sur les exactions :** Le conseil municipal condamne les exactions et incivilités commises ces derniers jours sur la commune. Il est conscient que ces méfaits sont de plus en plus difficiles à supporter par l'ensemble de la population. Un groupe de travail est mis en place afin de trouver des solutions à ce problème.

Affichage le 12 août 2014